

qui touche l'importation et l'exportation de produits laitiers.

Si la Commission canadienne du lait observait la loi, elle ne me ferait rapport qu'une fois l'an et je ferais rapport au Parlement. C'est une société de la Couronne, elle est indépendante. Je veux qu'elle le soit. J'ai déclaré à la Chambre l'an dernier que nous voulons que les agriculteurs gèrent autant que possible leurs propres organismes. Toutefois, en raison de la situation mondiale l'an dernier et de certaines conditions imprévues, notamment les excellents pacages et fourrages que nous avons obtenus d'un bout à l'autre du Canada, sauf dans une ou deux régions restreintes dans l'Île du Prince-Édouard et la région centrale du Canada, car nous n'avons jamais joui d'un plus beau temps, il y a eu un surplus de production.

Mes consultants sur les questions laitières m'avaient dit que nous pouvions demander une hausse de 5 p. 100, mais que nous serions chanceux d'en obtenir une de 2½ p. 100. Comme je l'ai signalé tantôt, nous en avons obtenu une beaucoup plus élevée qui a, sous de nombreux rapports, suscité un problème difficile à résoudre sinon insurmontable.

Il faut faire très attention de ne pas donner l'impression, comme nous en avons eu le tort parfois, que tout ce que nous produisons va être distribué sur les marchés mondiaux ou donné à tous les pays du monde. Le lait écrémé en poudre destiné à la consommation humaine n'a qu'une durée de vie limitée. Dans certains cas, il est rejeté après 60 jours, et, dans beaucoup de cas, après 90 jours, parce qu'il se dégrade. A cause des conditions de leur circuit de distribution, de leurs moyens de stockage et de leur climat, certains pays n'aiment pas le conserver trop longtemps, car il se gâte.

Le lait écrémé en poudre n'est pas comme les céréales. Donner à entendre le contraire, c'est tromper les gens. Il ne se conserve pas aussi longtemps, il ne se distribue pas aussi facilement. D'accord, il est plus facile à distribuer en tant que produit destiné à secourir la pénurie alimentaire mondiale, que les œufs par exemple. Car les œufs ne conviennent à peu près pas au programme d'assistance alimentaire mondiale.

Parlons un peu de ce programme. Le député NPD et deux autres députés ont parlé d'aide alimentaire. L'an dernier, comme tous les ans, nous avons envoyé environ 23 millions de livres de lait à l'aide alimentaire mondiale. Il ne faut cependant pas considérer ces pays comme des dépositaires où l'on balance ses excédents. Nous ne voulons pas créer l'impression de pouvoir faire la même chose avec tous nos produits excédentaires. Beaucoup de pays ne veulent pas de lait écrémé en poudre, parce qu'il n'entre pas dans le régime alimentaire de leurs habitants. Il peut provoquer des réactions violentes, et parfois même la mort. Il faut donc être très prudent.

Nous avons consacré l'an dernier 230 millions à l'achat de produits destinés à l'aide alimentaire: lait, poisson, haricots, bœuf, etc. L'aide alimentaire est subventionnée par le contribuable. Le député est d'accord pour dire que cette aide doit être à la charge de l'ensemble de la société, et non pas du seul secteur agricole qui ne représente que 6 p. 100 environ de la population. Nous venons au premier rang mondial, devant nos voisins du sud, pour l'importance de notre budget d'aide alimentaire mondiale par habitant.

Il y a actuellement dans le monde un excédent de plus de 1,600,000 tonnes de lait écrémé en poudre. Il est évident, je pense, que beaucoup de pays qui ont sur les bras des surplus de lait écrémé en poudre n'ont aucune sorte de

### Politique laitière

programme de régularisation de l'offre. Chez eux le financement est assuré en grande partie par les caisses de l'État. Dans certains cas, l'État finance à 100 p. 100. On parle de programme d'aide alimentaire, et certains pays vendent au-dessous des cours mondiaux. Voilà ce qu'on peut dire, sans trop d'exagération.

L'Australie et la Nouvelle-Zélande disposent de 225,000 tonnes de lait écrémé en poudre. Les États-Unis en ont près de 225,000 tonnes également. Le Marché commun dispose aussi d'excédents, tandis que les stocks canadiens s'élèvent à 150,000 tonnes.

Je veux relever certains commentaires qu'on a faits sur les responsables de cette situation et sur l'aide de notre gouvernement aux producteurs laitiers. Jamais un gouvernement n'a aussi bien répondu aux demandes des producteurs laitiers que le gouvernement actuel, depuis que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) occupe ce poste. Nous avons adopté une politique laitière très satisfaisante. Aucun autre pays n'a de politique laitière qui puisse s'y comparer.

● (1550)

J'ai sous les yeux un document que j'aimerais faire annexer au Hansard avec la permission de la Chambre, car il serait trop long à lire. Il expose comment chaque province administre son programme laitier. C'est là une des difficultés. Il n'y a pas deux provinces au Canada qui administrent leur programme laitier de la même façon. Pourtant, le gouvernement canadien, par l'intermédiaire de la Commission du lait, doit veiller à ce que l'industrie jouisse d'une sécurité suffisante et assure le bien-être économique des producteurs canadiens de lait de transformation.

Je tiens à dire clairement que nous n'annoncerons pas de nouvelle politique avant le 1<sup>er</sup> avril. Nous annoncerons un programme en vertu de la politique adoptée l'année dernière, une politique largement conforme aux demandes des producteurs laitiers. La loi nous demande de l'annoncer d'ici le 1<sup>er</sup> avril, et nous le ferons. Il ne s'agira pas d'une politique nouvelle, car nous avons mis au point avec les provinces une politique qui doit pouvoir marcher.

Tout organisme laitier que le lait de transformation intéresse, toute province qui a une production laitière importante sait que le 1<sup>er</sup> avril un programme de contingentement sévère lui sera imposé. Ce n'était pas le cas l'année dernière. Certaines provinces, certains organismes de mise en marché ont demandé plus de temps pour établir quel niveau de production ils jugeaient souhaitable. Cette année, le contingentement sera très strict. Les intéressés se sont entendus au sujet du programme de cette année et pour contrôler la production comme ils le jugent bon. On ne peut pas dire, je le répète, que nous ne nous sommes pas souciés de l'industrie laitière canadienne.

Des députés disent que les gouvernements canadiens ne s'occupent pas des besoins des producteurs. Prenons l'exemple de l'importation de fromages fins. Jusqu'à l'année dernière, ces fromages pouvaient entrer librement au Canada. Nous avons établi un contrôle en instaurant des licences d'importation, et les producteurs laitiers ont convenu que c'était une bonne chose.

Le député qui a parlé au nom du Nouveau parti démocratique a mentionné que, le 4 novembre dernier, j'avais déclaré que nous voulions accroître les contingents de fromages importés jusqu'à concurrence de 10 p. 100 de la demande. Monsieur l'Orateur, j'ai fait cette annonce exprès parce que la Commission du lait m'avait demandé à titre de ministre de l'Agriculture de faire des annonces et des